

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	13
Présents :	09
Pouvoirs :	02
Votants :	11
Date de convocation :	16/05/2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT.*

**Étaient présents :** M. BOURRÉE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

**Pouvoirs :** de M. FORBIN Paternie à M. CINTRAT Jean-Luc, Mme FOUSSEREAU Nathalie à Mme CINTRAT Marie-José.

**Absents :** M. HÉMOND Nicolas, M. JOB David.

M. HASLÉ Julien est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal de la séance du 24 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

### DCM 2025-023 : DÉCISION MODIFICATIVE 1/2025

La commune ayant cédé la parcelle ZP N°6 inscrite à l'inventaire communale sous la référence 1998-1 avec une valeur comptable de 121,96 €, il est nécessaire de procéder à sa sortie de l'inventaire en procédant aux opérations comptables y afférent.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *De valider la décision modificative telle qu'annexée à la présente ;*
- *De confier à Mme le Maire le soin de l'intégrer au budget 2025 et la transmettre aux services de gestion comptable*

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	121,96 €	0,00 €	0,00 €
D-676 : Différences sur réalisations (+) transférées en investissement	0,00 €	378,04 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-192 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	378,04 €
R-2112 : Terrains de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121,96 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 000,00 €</b>		<b>1 000,00 €</b>

**DCM 2025-024 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**  
**EXERCICE 2025**

Mme le Maire présente les demandes de subventions reçues par diverses associations communales et locales et sollicite l'avis des conseillers présents sur les organismes retenus et les montants à octroyer.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *D'accorder les montants suivants aux associations retenues :*

<b>ORGANISMES / ASSOCIATIONS</b>	<b>SOMME VOTÉE</b>
ADMR	<b>1 170,00 €</b>
Association Secrétaires de Mairie	<b>25,00 €</b>
Avenir de St Amand (foot)	<b>30,00 €</b>
Cinéma Le Balzac Château Renault	<b>100,00 €</b>
CRAB (Château Renault association basket)	<b>30,00 €</b>
Croix Rouge Française	<b>50,00 €</b>
Secours catholique	<b>60,00 €</b>
Souvenir Français	<b>30,00 €</b>
Union Musicale de Monthodon	<b>100,00 €</b>
Union Nationale des Combattants AFN	<b>100,00 €</b>
Union Sportive Renaudine Tennis de table	<b>10,00 €</b>
Les restaurants du cœur	<b>50,00 €</b>
Amicale des chasseurs	<b>100,00 €</b>
Amicale des Sapeurs - Pompiers CI PRUNAY AUTHON	<b>150,00 €</b>
Association les P'tites Canailles	<b>250,00 €</b>
Club de l'Amitié	<b>100,00 €</b>
Comité des fêtes et des Loisirs Authon	<b>572,00 €</b>
Cafoton	<b>500,00 €</b>

- *De confier à Mme le Maire le soin de mandater ces aides aux associations concernées pour un montant total de 3.427,00 €.*

**DCM 2025-025 : NOUVEAU TRACÉ DU CHEMIN DE COTTEREAU**  
**NOMINATION D'UN NOTAIRE POUR ÉCHANGE ET VENTE DE PARCELLES**

Considérant la délibération N° 2024-53 du 02 octobre 2024 entérinant la tenue d'une enquête publique, le bornage et le document modificatif du parcellaire cadastral confiés à Géoplus relatifs au nouveau tracé du chemin de Cottereau ;

Considérant que la convention de répartition des charges entre les parties- soit les consorts de Talhouët et la commune d'Authon- approuvée par délibération N° 2024-54 du 02 octobre 2024 ;

Vu l'accord des deux parties sur le tracé du futur chemin et les échanges de parcelles à réaliser ;

Vu qu'une soulte au profit de la commune sera dégagée de cet échange portant sur une surface de 797 m2 environ ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *De donner son accord sur le plan de bornage et de modification du Chemin Rural de Cottereau tel que présenté en séance ;*
- *De valider le tarif de cession de terrain à 10.000 € l'hectare ;*

- De confier à l'étude de Mes Berthelot et Lemoine à Montoire-sur-le-Loir le soin de conclure les actes afférents à cette affaire ;
- D'autoriser Mme le Maire à mener cette affaire à terme et accomplir toutes démarches nécessaires à sa réalisation.

### **DCM 2025-026 : BÂTIMENTS COMMUNAUX** **RESTAURATION DU FRONTON EN FAÇADE DU 24 BIS RUE DE TOURAINE**

Mme le Maire rappelle que le 27 février dernier l'état de dégradation du fronton du bâtiment sis au 24 bis rue de Touraine- propriété communale- avait été présenté ainsi qu'un devis pour réparation. Les conseillers avaient alors souhaité que d'autres devis soient sollicités.

Après avoir contacté 5 autres sociétés de maçonnerie, un seul nouveau devis a été établi.

Devis de la SARL GRANDAMY	3.997,80 € HT
Devis de l'EURL MEHEUT	9.180,00 € HT

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- De retenir l'offre de la SARL Grandamy d'un montant de 3.997,80 € HT soit 4.797,36 € TTC ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et suivre ces travaux.

### **DCM 2025-027 : MOTION DE PROTESTATION CONTRE LA SUPPRESSION** **D'UN ARRÊT DU TGV À VENDÔME-VILLIERS**

**Considérant** la décision unilatérale de la SNCF de supprimer l'arrêt du TGV de 8h46 à la gare de Vendôme-Villiers-sur-Loir, décision motivée par des considérations logistiques et assumée comme une mesure visant à « renforcer la composition des rames » sans augmenter le nombre de places disponibles, malgré une croissance de 18 % du nombre d'abonnés entre 2023 et 2024 ;

**Considérant** que cette suppression porte atteinte aux intérêts des habitants du vendômois, notamment ceux qui déposent leurs enfants à l'école avant de se rendre à Paris, ainsi qu'aux nombreuses entreprises implantées sur notre territoire ;

**Considérant** que cette décision remet en cause les efforts visant à renforcer l'attractivité économique et résidentielle de notre territoire et qu'elle va à l'encontre de l'intérêt général et du développement équilibré de notre région ;

**Considérant** que la pétition signée par 5 500 habitants témoigne de l'attachement de la population à cette desserte stratégique, qui répond également aux besoins des professionnels, notamment de la santé, venant de la Touraine et exerçant sur le vendômois ;

**Considérant** que l'alternative proposée par la SNCF TGV Atlantique, d'un train en provenance de Bordeaux pour une arrivée à Montparnasse à 10h56, avec un seul arrêt en gare TGV de Vendôme/Villiers-sur-loir (10h06), ne répond pas au besoin des habitants, des entreprises, des établissements de santé et des collectivités ;

**Considérant** que nous, représentants des collectivités, acteurs économiques et citoyens, exprimons notre profonde indignation face à cette décision injustifiée, nous appelons à son réexamen immédiat ;

**Considérant** que nous engageons toutes nos forces pour obtenir, en collaboration avec l'association des usagers du TGV, nos partenaires institutionnels et acteurs économiques, le maintien de cette desserte essentielle ;

**Nous demandons à la SNCF TGV Atlantique de maintenir sans condition l'arrêt du TGV de 8 h 46 à Vendôme-Villiers-sur-Loir**, pour tenir compte des besoins réels des usagers, du développement économique de notre territoire, et de ne pas décider seule du cadre de vie de milliers de personnes, du futur de nos familles, de l'avenir de nos communes et de notre territoire ;

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- *s'oppose à la décision de la SNCF de supprimer le TGV 8332 arrivant de Tours à 8h46 et desservant la gare de Paris-Montparnasse à 9 h 36.*

**DCM 2025-028 : SALLE DE CONVIVIALITÉ**  
**AMÉNAGEMENTS DES AIRES DE STATIONNEMENT**

La réhabilitation de la salle de convivialité touchant à sa fin elle a connu ses premières occupations. Les aménagements extérieurs ont débuté par la sécurisation des accès en élargissant les trottoirs ainsi que par la création d'une terrasse devant les baies vitrées.

La création de deux aires de stationnement est prévue dans ce programme, deux devis nous ont été remis sur trois entreprises sollicitées.

Devis de la SARL HUBERT	43.856,62 € HT
Devis de la SARL LEFEVRE	30.468,70 € HT

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *De retenir l'offre de la SARL LEFEVRE d'un montant de 30.468,70 € HT soit 36.562,44 € TTC ;*
- *De solliciter un devis complémentaire pour le balisage d'un cheminement piétonnier par la pose de potelets bois*
- *D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et suivre ces travaux.*

**DCM 2025-029 : SALLE DE CONVIVIALITÉ**  
**AVENANT 3 AU LOT 2- V.R.D.**

Au de l'avancement des travaux de réhabilitation de la salle de convivialité un point sur les prestations non réalisées au lot 2- VRD a été réalisé. Un avenant est présenté aux membres présents pour validation.

Pour rappel montant initial du marché =	53.491,55 € HT
Avenant 1 de prolongation de délai	
Avenant 2 d'un montant de	- 233,55 € HT
Avenant 3 présenté	- 1.655,00 HT

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *De valider l'avenant N° 3 au lot 2- VRD d'un montant de 1.655 € HT portant ainsi le marché à 51.603 € HT soit 61.9323,60 € TTC ;*
- *De confier à Mme le Maire le soin de signer les avenants et les notifier à l'entreprise concernée.*

**QUESTIONS DIVERSES.**

## QUESTIONS DIVERSES.

### **1. OCCUPATION DE LA SALLE POUR ACTIVITÉS ASSOCIATIVES RÉCURRENTES (point à l'ordre du jour à reporter)**

Suite à une demande d'une association pour occupation de la salle le jeudi soir, et dans l'éventualité d'autres demandes Mme LE Maire propose de fixer les conditions qui seraient applicables dans cette situation.

Les membres présents par 9 voix pour et 2 abstentions se prononcent favorablement au prêt de la salle avec une participation de 20 € par séance. Mail il est demandé qu'un projet de convention soit rédigé et leur soit adressé. Le sujet est donc reporté au prochain conseil.

### **2- VOIRIE 2025- COMMISSION DU 05 MAI (point à l'ordre du jour à reporter)**

Le 05 mai la commission voirie s'est rendue sur place et a établi un bilan travaux à réaliser =

- Chemin de la Huttauderie,
- la Véronnière/ Chantemerle= busage,
- la Fournerie
- route de Monthodon= busage
- Route de la Derouetterie
- Chemin de la Rondinerie
- Chemin du Nouvet = 2 devis
  - o Lefevre : 8.256 € TTC
  - o Hubert = 17.561,62 € TTC

**Proposition de travaux par les agents communaux**= location pelle à 84 € HT/jour + 17.20 € remorque. Proposition validée.

Aucune décision n'est arrêtée sur les travaux à faire par des entreprises (Nouvet).

Une demande de devis est demandée pour la route de la Thoerie entre la Touche et la Remetterie.

### **3-Point impayés cantine (total 2752.76 €)**

- o ANNEE 2023/2024 /10 familles = 1960.08 – huissier et saisie sur 5 familles
- o ANNEE 2024/2025 (au 21/05)/12 familles = 792.68

### **4-ESTRADE pour la salle : possibilité d'acquisition de matériel d'occasion- mise à prix 4500 € (Budget voté 8.443 € HT/ dossier DSR déposé))**

Le conseil donne son accord pour déposer une enchère.

### **5-Salle retard travaux : pénalités de retard dues**

- o Dahuron = 1.597,46 € HT en cours + pénalités à venir sur solde
- o Laforest = 2.691 € HT

### **6- Bilan des tirs sur corbeaux : 69 oiseaux pour une quarantaine de nids occupés.**

### **7- TERRAIN de la COCHERIE : la société Luxel a enfin adressé le courrier d'abandon du projet- Plusieurs sociétés intéressées (EREA, Nexity) = suite à donner ?**

### **8- CAFOTON : concert le 20/06 dans la cour de l'école. L'autorisation est donnée à partir de 18 h après la garderie.**

### **Présence des élus souhaitée pour :**

- **RÉUNION INFO GENDARMERIE LE 10 JUIN**
- **CONCERT 14 JUIN- Buvette ouverte (cidre, pétillant = 1,50 €, jus de fruits= 1 €/ en stock)**

### **DATE PROCHAIN CONSEIL : mercredi 25 Juin 2025.**

Rédigé conformément aux débats, le 30 Mai 2025  
Approuvé lors du conseil municipal du 25 Juin 2025

Mme le Maire  
Marie-José CINTRAT



M. la secrétaire de séance  
Julien HASLÉ